

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 03 MARS 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Mme Marianne PAILLERON qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

**DE_2025_30 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DE
L'INTERCOMMUNALITÉ CONCERNANT LA RÉDACTION DES NOUVEAUX
STATUTS – POLICE DE LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Conseil communautaire du 26 novembre 2024 qui a validé les modifications des statuts de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, et de la proposition qui lui est soumise pour approbation,

Considérant ce qui suit :

Par délibération N°2024_11_007 du 26 novembre 2024, le conseil communautaire des Gorges de l'Ardèche a adopté une modification de la rédaction de ses statuts portant sur l'intégration de la compétence obligatoire de la police de la publicité extérieure avec transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité du Maire au Président dans les conditions et selon les modalités fixées par l'article L5211-9-2 du CGCT.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'approbation de cette modification des statuts de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les Communes membres doivent valider cette modification.

Après avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la modification des statuts de l'Intercommunalité, telle qu'adoptée par le Conseil communautaire lors de la délibération N°2024_11_007 du 26 novembre 2024.
- Autorise M. le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250303-DE_2025_30-DE

S2LO

